

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de M. Pierre POUPEAU, Maire.

Convocation du 20 octobre 2023

Présents : Mmes GADIOU-TEIXEIRA Laurence, BRUYNEEL Karine, MM POUPEAU Pierre, BONNIN Bruno, MITAULT Pascal, BRUYNEEL Benjamin, DUCATEL Thierry, MILESI Thierry arrivé à 19h30

Excusé(s) ayant donné procuration : BALLIN Fabrice ayant donné pouvoir à BRUYNEEL Karine, MILESI Thierry ayant donné pouvoir à POUPEAU Pierre

Absent(s) : MAHOT Jean-Luc, VOJIK Elisabeth excusée

Secrétaire de séance : BRUYNEEL Benjamin

Compte rendu de la réunion de Conseil du 26 septembre 2023 :

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité le Procès-verbal de la précédente réunion.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau et assainissement 2022
 - 2 – Devis dalle béton local technique
 - 3 – Devis interphone vidéo école
 - 4 – Repas des aînés
 - 5 – Demande de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Questions diverses

N°1/24-10-2023 : Communauté de communes Autour de Chenonceaux- Bléré-Val de Cher - Rapport sur le prix et la qualité du service eau assainissement 2022

La Communauté de communes Autour de Chenonceaux –Bléré - Val de Cher est devenue compétente dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité des services.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT ce rapport doit être présenté à chaque Conseil Municipal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service eau et assainissement 2022

Le conseil doit prendre acte de la présentation de ce rapport

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le rapport établi par la Communauté de communes Autour de Chenonceaux –Bléré - Val de Cher au titre de l'année 2022,

Vu le dossier présenté,

PREND acte du rapport sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement 2022 de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux –Bléré - Val de Cher,

PRECISE que la présente délibération sera transmise à la Communauté de communes Autour de Chenonceaux –Bléré - Val de Cher,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

N°2/24-10-2023 : Devis dalle béton local technique

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de construire une dalle béton avec des compartiments à côté du local technique. Cette dalle permettrait de stocker les déchets verts pour un broyage annuel, les copeaux seront réutilisés pour imperméabiliser les sols et réduire les arrosages en saison.

Monsieur le Maire présente les différents devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de construction d'une dalle béton

RETIENT la proposition de l'entreprise LMCV d'un montant de 4466.10€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis

N°3/24-10-2023 : Devis interphone vidéo école

Suite à la demande de la directrice de l'école de Chenonceaux concernant l'installation d'un interphone vidéo au portail de l'école, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise REXEL pour l'installation du dispositif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ l'installation d'un interphone vidéo au portail de l'école

RETIENT la proposition de l'entreprise REXEL pour un montant de 2369.28€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis

N°4/24-10-2023 : Repas des aînés

Suite à la consultation lancée le mois dernier auprès des restaurateurs de la commune, le restaurant Le Relais a fait parvenir une proposition de menu pour un montant de 43.00€ avec entrée, plat, dessert, 1 kir, ¼ de vin Chenonceaux et 1 café.

Pour rappel le restaurant La Roseraie proposait un menu à 40,00€, 1 verre de vin par personne à 9.00€ ou une bouteille à 40.00€ ou un droit de bouchonnage à 5.00€ par personne.

Monsieur donne lecture de la proposition de menu du restaurant Le Relais.

Au vu des délais le repas des aînés ne pourra avoir lieu le 11 novembre, une autre date doit être définie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de reporter le repas des aînés au samedi 16 mars 2024

RETIENT le restaurant Le Relais, la proposition des plats devra être revu avec le restaurant pour proposer des plats de saison (printemps).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'organisation du repas des aînés

N°5/24-10-2023 : Demande de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrivée de Monsieur Thierry MILESI 19h30.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la communauté de communes « Autour de Chenonceaux » Bléré Val de Cher approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 28 octobre 2021 est un document évolutif qui doit s'adapter aux modifications des textes législatifs et réglementaires, aux projets d'aménagement et de construction.

Un porteur de projet propose une résidence de tourisme sur la commune de Chenonceaux comprenant 45 résidences de tourisme et 15 logements à usage d'habitat principal sur un terrain situé rue des Bleuets. Le projet n'est pour l'instant qu'en phase d'esquisse.

Le terrain se trouve être dans le périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation – bourg qui est à dominante résidentielle avec la réalisation de 15 logements à usage d'habitat. Il est également concerné par l'emplacement réservé n°6 pour la création d'un parking paysager.

Le promoteur a prévu la création d'une place avec stationnement sur une partie de l'emplacement réservé. L'OAP étant à dominante résidentielle, elle ne permet pas la réalisation de ce projet car il faudrait plus de logements à usage d'habitat que de logements à usage touristique. Pour continuer à travailler sur le projet avec le promoteur, il est nécessaire de modifier le PLUI sur les points suivants :

- Réduire ou supprimer l'emplacement réservé n°6
- Modifier l'OAP « Bourg » en supprimant le terme « à dominante résidentielle » afin d'offrir la possibilité d'un secteur mixte tout en conservant la création des 15 logements.

Pour la mise en œuvre d'une procédure de modification du PLUI, la communauté de communes « Autour de Chenonceaux » Bléré Val de Cher étant compétente en matière de PLU, il convient de solliciter la Communauté de communes pour lancer la procédure de modification du PLUI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 1 abstention :

ACCEPTÉ le lancement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 28 octobre 2021

SOLLICITE la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher pour engager la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal concernant l'AOP bourg et l'emplacement réservé n°6 de la commune de Chenonceaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Questions diverses

- Campagne de stérilisation chats errants : Mme VOJIK a réalisé des démarches auprès du cabinet vétérinaire de Bléré. Le cabinet vétérinaire propose les tarifs suivants :
castration chat mâle + identification : 55 euros TTC
ovariectomie Cte + identification : 90 TTC
supplément hystérectomie chatte gestante : 70 euros TTC
Le conseil municipal donne son accord pour passer une convention avec la SPA afin de lancer la campagne de stérilisation des chats errants sur la commune.
- Accueil d'un stagiaire pour observation en milieu professionnel : un élève de 3^{ème} viendra réaliser son stage d'observation dans les différents services de la mairie du 18 au 22 décembre 2023.
- Renouvellement commission de contrôle de la liste électorale – désignation d'un conseiller municipal : Monsieur Pascal MITAULT est désigné comme membre de la commission.
- Monsieur le Maire informe que le trottoir à l'angle de la rue des amandiers et de la rue de la Roche est détérioré. Des travaux d'enrobé seront réalisés par le service voirie de la communauté de communes pour un montant de 4278.88€, le montant de la facture sera déduit du compte voirie de la CCBVC. Les travaux de réfection du chemin de la Pinsonnière d'un montant de 5010.66€ seront également déduits du compte voirie de la CCBVC. Des travaux de réfection seront également réalisés sur le chemin blanc.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 28 novembre 2023 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h57.

Le Maire

Pierre POUPEAU



Le secrétaire de séance

Benjamin BRUYNEEL

